

État des détenus dans la commune de Paris au 2 messidor an II, en annexe de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans la commune de Paris au 2 messidor an II, en annexe de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794).

In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 110;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25074_t1_0110_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Les mêmes comités sont chargés d'examiner aussi la loi du 11 septembre sur la même matière (1).

44

[Joseph Barrère] chasseur du 8^e bataillon de la Moselle se présente à la barre. Un boulet de canon lui a cassé la jambe au combat de Kazerloutz (2) : malgré les douleurs de l'amputation, il s'écria : « Je ne souffre point, puisque la victoire est à nous. Vive la République ». Il expose que sa famille est dans l'indigence, et il sollicite un secours provisoire à prendre sur sa pension (3).

« Sur la proposition d'un membre [André DUMONT], la Convention nationale renvoie à son comité des secours publics la pétition du citoyen Barrère, chasseur de la légion de la Moselle, et décrète que la trésorerie nationale paiera au citoyen Barrère un secours provisoire de 400 liv. sur la présentation du décret, et sans que cette somme puisse être comprise dans la pension qui lui sera accordée. » (4).

[Applaudissements].

45

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, sur la pétition de la section des Tuileries, relative à la citoyenne veuve Leclerc, dont le mari est mort des suites d'un coup de timon de tombereau qu'il a reçu dans la poitrine, le 16 floréal, en faisant un service commandé dans les ateliers de ladite section, pour la fabrication du salpêtre, décrète :

« Art. I. Sur la présentation du présent décret, la trésorerie nationale paiera la somme de 300 liv., à titre de secours provisoire, à la veuve de Jean-Baptiste Leclerc.

« II. Le comité de liquidation, auquel seront renvoyées les pièces qui la concernent, demeure chargé d'examiner s'il y a lieu à une pension.

« III. Le présent décret ne sera pas imprimé. » (5).

(1) *J. Sablier*, n° 1394; *Ann. R.F.*, n° 204, 205; *Ann. patr.*, n° DXXXVIII; *J. Lois*, n° 632; *J. Paris*, n° 539; *M.U.*, XLI, 74-75; *Débats*, n° 640; *C. Eg.*, n° 673 et 674; *F. S. P.*, n° 353; *J. Perlet*, n° 638; *J.S. Culottes*, n° 493, 494; *J. Mont.*, n° 57.

Voir ci-dessus, séance du 2 mess., n° 55.

(2) Kaiserslautern, ville du Palatinat.

(3) *J. Sablier*, n° 1393; *J. Fr.*, n° 636; *J. Lois*, n° 632.

(4) P.V., XL, 87. Minute de la main d'André Dumont. Décret n° 9618. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 5 mess.

(5) P.V., XL, 88. Minute de la main de Collombel. Décret n° 9614. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 5 mess.; *J. Fr.*, n° 636; *J. univ.*, n° 1673; *J. Sablier*, n° 1393.

46

ETAT DES DONNS (suite) (1)

La 68^e demi-brigade du 1^{er} bataillon de la 1^{re} division de l'armée du Nord a envoyé, pour les frais de la guerre, 250 liv. en assignats.

La séance est levée à quatre heures (2).

Signé, ELIE-LACOSTE, président; TURREAU, MICHAUD, CAMBACERES, BRIEZ, BORDAS, J. B. LACOMBE-SAINT-MICHEL, Secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

47

[Commune de Paris, 3 mess. II. Etat des détenus au 2 mess. (3)].

Noms des prisons	Nbre des détenus
Grande Force	714
Petite Force	314
Sainte-Pélagie	208
Madelonnettes	300
Montprin	72
Bicêtre	937
A la Salpêtrière	380
Chambres d'arrêt, à la Mairie	75
Fermes	53
Luxembourg	874
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	539
Brunet rue de Buffon	38
Les Capucins, fauxbourg S. Antoine	204
Réfectoire de l'Abbaye	72
Caserne des Petits Pères	180
Les Angloises, rue Saint-Victor	153
Les Angloises, rue de Loursine	137
Caserne-rue de Seves	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	347
Vincennes	370
Les Angloises, fauxbourg S. Antoine	86
Coignard	59
Ecosseis, rue des fossés Saint-Victor	104
Saint Lazare, fauxbourg Saint Lazare	685
Picquenot rue de Bercy	35
Geoffroi rue folie renault	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70	101
Benedictins angl. rue observ ^e	133
Total	7437

(1) P.V., XL, 255.

(2) P.V., XL, 87.

(3) C 308, pl. 1195, p. 39. Signé BEUMIREU (?), WICHTERITZ (?)